



SAINT SEINE INFOS

Bulletin semestriel d'information de la commune de Saint-Seine-sur-Vingeanne



La Tribune du Conseil...

Dans ce numéro :

SOMMAIRE : tribune du conseil	p. 1
Infos pratiques.....	p. 2
- Éolien.....	p. 3
- Réflexion sur les énergies.....	p. 3
- Inauguration du lavoir.....	p. 4
- Extension du hangar.....	p. 4
- Paiement des taxes par internet.....	p. 4
- Le tout-à-l'égout.....	p. 5
- Les troubles de voisinage.....	p. 5
- Réunion publique.....	p. 6
- Assainissement individuel.....	p. 6
- Les travaux 2012.....	p. 6
- Financement des collectivités.....	p. 7
- Financement des collectivités, suite..	p. 8
- Tri sélectif.....	p. 9
- Trions mieux !.....	p. 9
- Rentrée 2012.....	p. 9
Associations	
- Musique, culture et patrimoine.....	p. 10
- Remerciements.....	p. 10
- Calendrier des manifestations.....	p. 10
- Repas des aînés.....	p. 10
Libre propos	
- La « Transeurope » 2012.....	p.11
- Protégeons les hirondelles.....	p.12
- Le château de Saint-Seine-l'Église...	p.13
État civil.....	p. 14
Les commerces.....	p. 15

Quelle énergie demain ?

Il est indispensable de dépasser le débat sur les éoliennes pour réfléchir dès maintenant aux énergies qu'il convient de mettre en place pour nos enfants et surtout nos petits enfants.

Au rythme actuel de notre développement, les énergies d'aujourd'hui ne suffiront pas à faire face aux nouvelles demandes de notre société de consommation et aux besoins de nos industriels.

Les choix d'une société qui exige plus d'énergies « propres » en préconisant l'abandon à moyen terme du nucléaire et des énergies fossiles, devront s'accompagner de techniques innovantes pour valoriser les énergies renouvelables disponibles.

Le génie français a su faire face, par le passé, à des défis encore plus importants et nos ingénieurs ont trouvé des solutions. Il faut donc encourager les recherches originales qui nous permettront de relever ce pari.

Laissons le temps à nos Denis PAPIN de mettre au point un système, respectueux de l'environnement, pour extraire les gaz de schiste, non pas pour qu'ils se substituent au pétrole, mais bien pour créer la richesse nécessaire au financement de nouvelles techniques pérennes et inépuisables.

Les « faut pas », les « y a qu'à » aboutissent toujours à un « on aurait dû » qui est le constat d'échec des discussions de comptoirs.

La prise en compte de nos problèmes et les solutions apportées seront salués par nos descendants comme le sont les réalisations de nos aînés qui nous permettent de vivre une existence confortable. Pour cela, n'oublions pas que nous pouvons aussi contribuer à la maîtrise des énergies en contrôlant nos consommations et nos dépenses d'énergies.

INFORMATIONS PRATIQUES

Permanence du maire, **Louis GENTILHOMME**,
le vendredi de 16 h à 18 h.

Par ailleurs, une PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE est assurée par :

Le maire : Louis GENTILHOMME : 06 74 79 63 83

Le premier adjoint : Christian CHARLOT : 06 87 46 82 15

Ou le second adjoint : Gérard FAIVRE : 06 74 79 63 82

Secrétariat de mairie :

♦ **Les lundi, mardi, mercredi
de 9h à 12h ;**

♦ **Le vendredi de 16h à 18h**

Téléphone-Fax : 03 80 75 89 29

Service postal : assuré par la boulangerie. Tous les jours, sauf le mercredi et le dimanche

EDF : 08 10 33 30 21 ; **SAUR** : 03 80 68 22 22 ; **SMOM** : 03 80 95 21 10

Ordures Ménagères et Tri Sélectif: passage le mardi matin. Sortir les caisses la veille.

DECHETTERIE : ouverture : mardi et jeudi de 15h à 17h ; le samedi de 14h à 17h

Adresse E-mail de la mairie :
saintseine.vingeanne@free.fr

Adresse Internet... :

<http://saintseine.vingeanne.free.fr>

Fax : 03 80 75 89 29

Pôle scolaire de Fontaine-Française. Maternelle : 03 80 75 90 09

primaire : 03 80 75 90 02

Collège de Fontaine-Française : 03 80 75 80 32

Communauté de communes : 03 80 75 83 37

LOISIRS : SALLE POLYVALENTE (location

salle : Danielle BOUCHARD

03 80 75 88 78)

Club et terrain de foot : voir associations.

CHAMBRES D'HÔTES : Château de Rosières : 03 80 75 96 24. La Brocantine et le Moulin à Fontaine-Française

HÔTEL de la TOUR : à Fontaine-Française (5km du village) : 03 80 75 90 06

Les Associations :

- ⇒ Les Sapeurs-pompiers (amicale).
- ⇒ Le club du 3^{ème} age (RDV le mercredi tous les 15 jours d'octobre à mai, à la salle polyvalente)
- ⇒ Le club de Foot : formation à partir de 6 ans. Responsable : Mr LÉVÊQUE : 7, impasse du château, 21610 MONTIGNY-sur-VINGEANNE : 06 83 26 15 94
- ⇒ « Saint Seine à la Recherche du Temps », collecte d'objets anciens ; expositions.
- ⇒ Les chasseurs.
- ⇒ Musique, culture et patrimoine : Contact Mr Mme Bertin, Mmes Beugnot, Klépac (organisation de concerts dans l'église)

Pompiers 18 ; Gendarmerie Fontaine-Française : 03 80 75 82 10

Hôpital de Gray (15km du village) : Urgences, Radiologie.

SAMU : hôpital de Dijon (40 km du village) TEL : 15, portable : 112

Bibliothèque de Fontaine-Française : 03 80 75 99 86 Ouverture : le mercredi de 9h30 à 11h30 et de 15h à 17h, le samedi de 10h à 12h.

Santé ...sur la commune de Fontaine-Française (5km) :

Docteurs BRUNET et DE CASIMACKER : 40, rue de l'Église. Téléphone : 03 80 75 93 19

SCP des Docteurs JOYANDET et SCHOULLER rue de la Maladière. Téléphone : 03 80 75 80 18

sur la commune de Autrey-lès-Gray :

Docteur NEYRAND : 03 84 32 32 90

En cas d'absence de médecin appeler le 15

Pharmacies : Fontaine-Française : 03 80 75 80 16, Selongey : 03 80 75 70 52, Autrey-lès-Gray : 03 84 32 32 76

Cabinet infirmier : Élodie BLETRY, Alexandra PETIT : 03 80 75 48 05. 40, rue de l'Église, Fontaine-Française 21610 (une permanence de soins infirmiers, au cabinet, a lieu du lundi au vendredi de 8h30 à 9h et de 17h à 17h30)

Radiologie : docteur G. ALTOM à Gray : 03 84 65 00 38

MAPA, Maison d'Accueil des Personnes âgées : 03 80 75 83 22

Kinésithérapeutes : Delphine MAS et Mélanie GUERINON , tél : 03 80 75 52 36. 40, rue de l'Église à Fontaine-Française

Psychologue : François MOUTARDE tél : 09 7040 85 90 : 16, rue de l'Église à Fontaine-Française

Orthophoniste : Mme Émilie SAUVAGEOT, tél : 03 80 75 84 45 : 40, rue de l'Église à Fontaine-Française

Aide sociale :

Assistante sociale : Mme Maryvonne VANHOUTÈRE : 03 80 95 70 00

ÉOLIEN, OÙ EN SOMMES NOUS ?

La phase de détermination de la zone d'implantation éolienne est terminée. Un dossier est à disposition en mairie depuis le mois de mai et peut être consulté par tous.

L'ensemble du projet a été validé par l'ensemble des Conseils Municipaux du canton et approuvé par le Conseil Communautaire. Il a été ensuite déposé dans les locaux de la Préfecture pour être analysé par les services de l'état (durée 6 mois) et obtenir, ou non, l'agrément du Préfet.

La phase administrative du montage des permis de construire se met en place.

Les expertises écologiques lancées au printemps 2012, se termineront au printemps 2013, car la réglementation exige la couverture d'un cycle biolo-

gique complet avant la dépose du permis.

Un mat de mesure du vent (orientation, force, durée) est en place depuis le mois d'août.

L'étude acoustique a débuté fin octobre pour une durée de 3 mois, elle sert à mesurer le niveau sonore ambiant actuellement.

Les résultats de tous ces paramètres mesurables conditionneront l'implantation, ou non, des machines.

Nous tiendrons, bien sur, informés les habitants, comme nous l'avons toujours fait, au fur et à mesure de l'avancée du projet.

RÉFLEXION SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Il est temps d'engager une réflexion de fond sur notre avenir énergétique.

Car la question n'est pas de savoir si on est pour ou contre l'éolien, mais quelle énergie pour nos enfants et petits enfants ?

Le constat est simple :

- l'énergie fossile sera de plus en plus chère
- l'énergie d'origine nucléaire est remise en cause
- la solution écologique pour l'exploitation des gaz de schiste n'existe pas encore et ce ne pourra être qu'une énergie transitoire car limitée
- le mode de développement écologique des énergies renouvelables est à mettre en place

Quelles sont les énergies renouvelables exploitables dans notre région (par ordre de grandeur) :

- le bois
- l'éolien
- le solaire photovoltaïque
- le solaire thermique
- la géothermie de surface
- l'hydraulique
- les déchets ménagers
- la biomasse
- la méthanisation

Il faudra nécessairement agir sur toutes ces sources pour arriver aux 23% d'énergie renouvelable en

2020, conformément aux engagements de la France vis-à-vis de l'Europe.

L'apport du solaire, des ordures ménagères, de la géothermie et de l'hydraulique étant forcément limité, il faudra faire un effort sur le reste.

La valorisation des ressources passe par l'innovation dans le stockage afin de pouvoir répondre en souplesse aux pics de consommation locale.

Les allemands expérimentent depuis octobre 2011 une unité de production de méthane à partir de l'excédent de production des éoliennes. La méthanisation est obtenue à partir de l'hydrogène provenant de l'hydrolyse de l'eau (H₂O) en le combinant avec du CO₂ (gaz à effet de serre). Une usine est en cours de construction.

Il n'y a aucune raison pour que nous ne puissions pas faire aussi bien !

Ces éléments ont été transmis au Conseil Régional pour enrichir la réflexion menée par le Programme Énergie Climat en Bourgogne dans le cadre du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie.

Devant les difficultés économiques et financières qui sont devant nous, il ne suffira pas d'être contre des projets sans proposer des solutions. Et ces solutions ne pourront venir que de nous, car nos voisins ne lèveront pas le petit doigt pour nous aider !

INAUGURATION DU LAVOIR

Le 24 octobre le Conseil Municipal, accompagné de Nicolas URBANO, Conseiller Général du canton, de Michel BORDERELLE, Président de la Communauté de Communes du Val de Vienne, du Président de l'association « Avenir Environnement », et de la population, ont inauguré le renouveau de ce lieu symbolique construit en 1866.

Il a été, pendant de nombreuses années, le lieu de rencontre des maîtresses de maison qui se sont agenouillées dans les courants d'air, les mains rougies par l'eau froide.

Vestige d'une époque, il témoigne aujourd'hui des modes de vie des générations qui nous ont précédées.

Avec les financements indirects du Conseil Général, directs de la Commune, le savoir-faire technique de l'association de réinsertion « Avenir Environnement », de son encadrement et de ses employés, le lavoir a retrouvé son apparence originelle.

Restaurer un ouvrage, c'est lui redonner une fonction utile ou festive qui l'intègre à la vie sociale et culturelle d'aujourd'hui.

Cette opération fut une aubaine pour la Commune qui doit faire face à de nombreuses interventions sur le petit patrimoine non classé, relativement dégradé. Pour ces travaux, aucune subvention, hors ce type d'intervention, dont on ne peut bénéficier que rarement, ne vient diminuer la participation des communes.

EXTENSION DU HANGAR

Faisant partie des travaux 2012, l'extension du hangar, prévue pour stocker tout le matériel du CPI, sera terminée avant la fin de l'année.

- L'entreprise « Styl'Rénov » de Vaux-sous-Aubigny a réalisé le terrassement, mise en place les plots et monté les murs du futur bureau des pompiers.
- La société Brisard de Mantoche a fixé l'ossature métallique et mis en place le toit. Le bardage et la fixation de la porte interviendront après le passage des maçons pour les murs du garage et les sols.
- L'entreprise De Andrés de Fontenelle pourra alors mettre les huisseries et faire les travaux de finition.

Coût financier :

montant total des travaux : 53 503,88€ HT

- maçonnerie : 27 751,33€ HT
- charpente métallique : 19 100€ HT
- menuiserie et cloisons : 2 787,55€ HT
- ingénierie et maîtrise d'œuvre 3 865€ HT

Financement :

- commune : 20 079€ + TVA de 10 469€ (avec remboursement de FCTVA de 8 283€)
- département : 17 374€
- État : jusqu'à 30% du montant HT des travaux (16 051,16€)

Ces opportunités de financement risquent d'être plus rares dans l'avenir du fait des restrictions budgétaires.

PAIEMENT DES TAXES LOCALES PAR INTERNET

De plus en plus, vous pouvez acheter ou payer vos factures par internet. C'est également possible depuis longtemps de remplir sa déclaration d'impôts en bénéficiant d'un délai supplémentaire.

Dès janvier 2013, vous pourrez payer toutes les factures émanant du Trésor Public, accueil périscolaire et extrascolaire, restauration scolaire, eau, sans avoir à vous déplacer et en utilisant votre carte bancaire d'une façon sécurisée.

Vous pourrez aussi effectuer directement en ligne les

démarches concernant les taxes locales.

La Direction Générale des Finances Publiques a mis en place un dispositif d'encaissement des taxes locales par carte bancaire en passant par internet. Elle doit permettre de répondre aux attentes des usagers.

Ce service n'alourdira pas le travail du secrétariat de la mairie, puisqu'il n'y a aucune formalité préalable pour se connecter directement à l'adresse :

www.tipi.budget.gouv.fr

LE TOUT À L'ÉGOUT ... LES POMPES

Toujours et encore, les pompes de relevage ... Ce n'est pas une obsession, mais le quotidien des élus, dont un en particulier en vérifie chaque mercredi matin le bon fonctionnement.

Il est très rare que sa visite ne soit pas suivie d'une intervention urgente !

Cela devient presque de la routine, des centaines d'interventions ont rodé les gestes des intervenants...

Pourtant l'habitude ne supprime pas les odeurs nauséabondes et la manipulation des serpillières, lingettes, et autres éléments qu'il faut retirer des pompes.

Nous aimerions que ceux qui considèrent le tout à l'égout comme un vide ordure viennent mettre les mains dans la matière, peut-être auraient ils un peu de considération pour ceux dont ce n'est ni le métier ni le rôle et qui pourtant interviennent pour limiter les coûts de maintenance. Mais jusqu'à quand accepteront-ils de le faire ?

La mission des élus n'étant pas de pallier les incivilités, le coût des prestations augmentera en 2013, car il sera fait appel chaque fois que nécessaire à une société spécialisée qui, elle, ne fera pas de bénévolat...

Nous souhaiterions que les échanges entre habitants amènent ces personnes, dont nous ignorons le profil et les raisons pour agir ainsi, à modifier leurs pratiques pour le bénéfice de tout le village.

Le point de vue d'un des égoutiers :

Depuis le 1^{er} janvier nous avons relevé 19 fois les pompes. Malgré toutes nos mises en garde, l'appel au civisme n'est toujours pas parvenu aux oreilles des quelques individus qui provoquent ces désagréments. Sans l'implication des élus, la facture serait très lourde pour l'ensemble des habitants. Malheureusement, il est à craindre que les principaux intéressés ne lisent pas le « Saint Seine Infos » ni ne participent aux réunions publiques et que cela continue.

Comme il a déjà été précisé, le 1^{er} janvier 2013, la gestion de l'assainissement sera faite par le futur « syndicat de l'eau et de l'assainissement de la haute Vingeanne ».

Les délégués du syndicat ne mettront pas les mains dans la m... comme nous le faisons actuellement.

Le simple coup de fil à un prestataire de service risque de nous coûter très cher !

LES TROUBLES DE VOISINAGE

Devant la recrudescence de plaintes auprès de la Mairie, un juste rappel de la réglementation :

"Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme".

L'un de ces trois critères, précisé au code de la santé publique, suffit à constituer un trouble de voisinage, quelles qu'en soient les circonstances, et quelle que soit l'heure du jour et de la nuit (le délit pour tapage diurne existe bel et bien).

Le fait d'être à l'origine d'un tel délit est passible d'une amende.

Le trouble de voisinage est constitué par « *tout inconfort ou toute gêne que l'on subit à cause de son voisin* ». La jurisprudence ne condamne que « *le trouble anormal de voisinage* », c'est-à-dire celui qui est manifestement excessif (à noter qu'il n'existe pas de définition précise du trouble anormal de voisinage).

Afin de limiter les nuisances occasionnées par les bruits intenses, répétitifs, certaines mesures sont prises :

Limiter à certains horaires, le week-end, les travaux de bricolage ou de jardinage effectués à l'aide

d'outils bruyants :

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Les aboiements de chien : C'est davantage la répétition des aboiements et leur caractère intempêtif, qui sont retenus pour apprécier le trouble, plutôt que leur durée.

Quelques croyances ...

- Le mythe de la soirée mensuelle :
Le « droit » d'organiser une fête bruyante une fois par mois est un mythe qui n'a aucun fondement juridique.
- Le seuil des 22 heures :
Le tapage peut être qualifié de nocturne lorsqu'il se produit durant la période comprise entre l'heure *moyenne* de coucher et de lever du soleil : 21h et 6h.

Afin de permettre à tous d'avoir un environnement paisible, efforçons-nous de respecter notre voisinage par un comportement respectueux qui évite les bruits gênants pour nos voisins.

ET ENCORE, LA RÉUNION PUBLIQUE !

La salle des fêtes s'était agrandie sans rien dire, car les habitants qui s'étaient déplacés ce soir là se sentaient bien petits au milieu de ce grand espace ! Pourtant ni vent, ni verglas, à peine un peu de brume qui ne faisait même pas trébucher ! C'est un petit groupe bien attentif qui est venu entendre le bilan des 6 mois écoulés. Un support de photos et de tableaux complétait les explications, permettant de mieux comprendre des points complexes comme la réflexion sur l'éolien ou la question du financement des collectivités locales et les différentes taxes.

Plusieurs questions ont été soulevées, notamment un débat au sujet des bois de la commune amenant un regret de n'avoir pu en acheter davantage à une période.

La suite des travaux de l'église a été évoquée. L'architecte des Bâtiments de France étant indisponible, le dossier n'est toujours pas à jour. La consultation ne peut pas être lancée. L'espoir de voir les travaux commencer en 2013 a disparu. La possibilité de voir l'église terminée s'éloigne... Par contre, un chauffage

au gaz vient d'être installé dans l'église, ce qui au moins réchauffera les mains à défaut des coeurs !

Une question pratique au sujet des points d'eau pour l'abreuvement du bétail, alors qu'un des accès à la Vingeanne est aujourd'hui enroché. Tous les renseignements sont à disposition à la mairie.

La question récurrente de la circulation des poids lourds en traversée du village: il faut bien savoir que toutes les rues n'appartiennent pas à la commune. Les axes de traversée appartiennent au Conseil Général et la commune n'a pas le pouvoir pour réaliser des travaux (ni les finances non plus!). Les trottoirs eux-mêmes appartiennent à la route, et au propriétaire de la route ! La commune a comme obligation de nettoyer ces trottoirs et de veiller à ce qu'ils soient dégagés.

La réunion s'est terminée sur l'annonce du prochain concert proposé par « Musique, Culture et Patrimoine » qui se fera dans le cadre du Téléthon.

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL, ET FUITES D'EAU...

En 2006 la loi sur l'eau avait fixé comme échéance le 31 décembre 2012 pour le contrôle des installations d'assainissement individuelles.

Nous demanderons à la Saur ou à un autre organisme de bien vouloir contrôler les installations. La commune facturera ce service aux bénéficiaires, comme le prévoit la loi.

En cas de fuite d'eau potable : Un nouveau décret précise les règles de facturation de l'eau potable en cas de fuite avérée sur les canalisations situées après le compteur, c'est à dire imputables aux consommateurs :

Ce décret prévoit que le service d'eau informe l'abonné par tout moyen, au plus tard lors de la facturation, lorsqu'il constate une augmentation d'eau supérieure au double de la consommation habituelle. Si cette augmentation est due à une fuite de canalisation après compteur, le montant de la facture est plafonné, à condition que l'abonné ait fait réparer la fuite et ait présenté une **attestation établie par un professionnel.**

Le service de l'eau peut effectuer un contrôle chez le particulier.

Les fuites dues à des appareils ménagers ou des équipements sanitaires et de chauffage sont exclues du champ de ce décret.

Le décret indique également qu'en cas de fuite d'eau sur canalisation après compteur, le volume d'eau imputable à la fuite n'entre pas dans le calcul de la redevance assainissement. **Ce décret entre en vigueur le 1^{er} juillet 2013**

LES TRAVAUX 2012 EN BREF

Les travaux suivants ont été réalisés cette année, avec l'aide (ou non...) d'autres collectivités – Conseil Général – et de l'État partenaires traditionnels des communes :

Réfection des murs de la salle polyvalente par la pose d'un revêtement boisé sur une hauteur supérieure à 2 mètres par la société PECH de Champagne sur Vingeanne.

Coût de l'opération : 3 500 euros

Réfection totale du lavoir rue de l'Abreuvoir et aménagements de l'abreuvoir par l'association de réinsertion Avenir Environnement de Talant et l'entreprise de BTP BONGARZONE.

Coût de l'opération : 15 600 euros

Mise aux normes du système de chauffage de l'église, pose d'éléments radiants par la société « Aux Bons Tuyaux » de Saint Seine sur Vingeanne

Coût de l'opération : 11 000 euros

Travaux forestiers dans la forêt communale, dégagement des parcelles 31 – 14 – 15 pour régénération naturelle

Coût de l'opération : 8 500 euros

Réfection d'une partie du mur, rue du Cimetière par la société OUDIN de Vadans (70)

Coût de l'opération : 3 000 euros

Construction d'un élément supplémentaire au hangar municipal, (voir article spécifique)

Coût de l'opération : 53 500 euros

FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS

La réforme des collectivités, la réforme de la taxe professionnelle ainsi que la crise économique qui se prolonge ont et auront des conséquences importantes sur les finances des collectivités. Il est indispensable de trouver des solutions à très court terme pour éviter une envolée des impôts locaux préjudiciable à la cohésion sociale de nos territoires ruraux.

Les collectivités locales, quelques rappels :

- La région
- Le département
- Les EPCI (communautés de communes, communautés d'agglomérations)
- Les communes

Provenance des financements du fonctionnement (*) :

- Dotations de l'État (DGF, DSR, dotations élus...) (*)
- Impôts des particuliers (TH, TFPB, TFNB, DMTO)
- Impôts des professionnels : CET (CVAE, CFE, IFER, TSCA, TASCOM)

Ce qui a changé dans les feuilles d'impôts des ménages

	Avant la réforme de la TP			Après		
collectivités	TH	TFPB	TFNB	TFPB		
Région		oui	oui (hormis les terres agricoles)			
Département	oui	oui	oui	oui		
	Avant la réforme de la TP			Après la réforme		
	TH	TFPB	TFNB	TH	TFPB	TFNB
C de C	oui	oui	oui	oui + TH du département pour le FNGIR	oui	oui + une part de la TFNB du département pour le FNGIR
Commune	oui	oui	oui	oui + TH du département pour le FNGIR	oui	oui + une part de la TFNB du département pour le FNGIR

Ce qui a changé dans le financement des collectivités :

- Région : elle n'est plus financée par les impôts des particuliers
- Département : il ne reste que la TFPB et les DMTO
- Pas de changements pour les EPCI à fiscalité additionnelle et les communes appartenant à ces mêmes EPCI

Ce qui a changé dans les dotations

- Gel des dotations de l'État depuis 2011 (péréquation verticale)
- Mise en place du FNGIR
- Mise en place du FPIC (fonds de péréquation intercommunal) qui est une péréquation horizontale avec ses nombreuses interrogations

Ce qui va changer

- Gel des dotations en 2013
- Diminution des dotations de 2,25Mds d'euros en 2014 et 2015
- Diminution des DMTO en raison de la stagnation des ventes immobilières
- Application du SDCI (fusion des EPCI comportant moins de 5 000 habitants)

Les conséquences :

- **De la réforme de la TP :** transfert de 8 Mds d'euros sur les contribuables. Obligation pour les communes d'inscrire le FNGIR dans leur budget
- **De la situation économique actuelle :** diminution des ressources du département, des EPCI et des communes
- **De l'incertitude liée à l'avenir :** baisse des capacités d'investissement des communes (réduction des aides et des subventions)
- **Du SDCI :** augmentation des impôts

FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS (suite)

Les solutions

Elles ne peuvent être que locales :

- Imaginer d'autres modes de financement
- Trouver des filières de développement locales
- Réfléchir à l'optimisation des ressources d'énergie locales (exemple allemand)
- L'augmentation des impôts, qui est la solution la plus facile, conduira à alourdir les charges des habitants

(*) **Budget fonctionnement** : y sont inscrites impérativement toutes les rubriques budgétaires concernant les obligations imposées par la loi. La commune doit financer :

- L'entretien de la voirie communale (rues et chemins de dessertes)
- La mise aux normes des équipements des bâtiments communaux
- La mise en sécurité des biens et des personnes
- Un secrétariat nécessaire au suivi des opérations concernant la gestion financière et comptable de la commune, à la tenue de l'état civil, des actes de la vie courante (permis de construire, documents d'identité...)

Le fonctionnement comprend également toutes les contraintes liées à la vie au quotidien :

- entretien des bâtiments communaux
- réparation des matériels et carburants
- électricité et chauffage
- CPI
- participation aux services extérieurs : ramassage scolaire, SDIS
- les assurances
- les impôts aux autres collectivités

Et bien sûr les personnels communaux chargés de rendre plus agréable notre cadre de vie

(*)

DGF : dotation globale de fonctionnement

DSR : dotation de solidarité rurale

TH : taxe d'habitation

TFPB : taxe sur le foncier des propriétés bâties

TFNB : taxe sur le foncier des propriétés non bâties

DMTO : droits de mutation à titre onéreux (acquittés par l'acheteur d'un bien immobilier)

CET : contribution économique territoriale

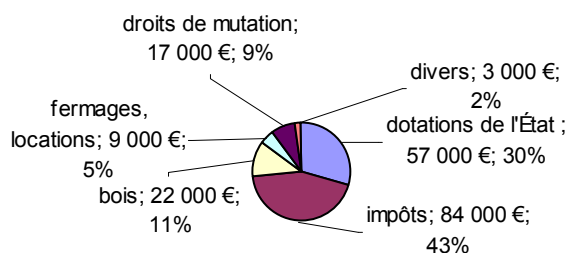
CVAE : contribution sur la valeur ajoutée de l'entreprise

CFE : contribution foncière des entreprises

IFER : imposition forfaitaire sur les équipements de réseau

TSCA : taxe spéciale sur les conventions d'assurance

TASCOM : taxe sur les surfaces commerciales



Répartition des financements de la commune pour 2012

LE TRI SÉLECTIF : NE NOUS REPOSONS PAS SUR NOS LAURIERS...

Le SMOM (syndicat mixte des ordures ménagères) signale un relâchement dans la qualité du tri, en particulier en ce qui concerne les éléments jetés dans la caisse jaune.

Faut-il rappeler que toutes les matières recyclables ne peuvent pas être collectées faute de débouchés industriels. Il est donc inutile de les placer dans les caisses, ils nuiront à la qualité du tri.

Actuellement, les déchets ramassés par notre Syndicat sont trois fois mieux triés que les déchets collectés dans les autres collectivités. La valorisation des éléments recyclables entraîne des recettes importantes pour le syndicat, c'est pourquoi, mieux nous trierons, plus grande sera cette valorisation.

Un mauvais tri a pour conséquence une orientation de tous les déchets collectés vers l'incinération. Cela entraîne un surcoût important lié à l'augmentation du tonnage d'ordures à incinérer.

Il faut signaler que le sigle « recyclable » que vous pouvez trouver sur certains emballages ne signifie pas automatiquement que nos sites sont équipés pour ce recyclage. En fonction des filières existant près des lieux de recyclage, certains éléments pourront être valorisés et d'autres pas encore. C'est l'objectif dans les années à venir.

Une brochure rappelant les éléments valorisables aujourd'hui par notre SMOM, a été distribuée et reste disponible en mairie.

TRIONS MIEUX NOS CAISSES JAUNE, VERTE ET BLEUE

Le rappel dont la commune a fait l'objet donne l'occasion de vérifier le contenu de chaque bac de tri :

Le bac VERT : Ne doit contenir que les emballages en verre : bouteilles, bocaux débarrassés de leurs couvercles, pots de yaourt en verre.

Il ne faut pas y mettre les bris de glace, les miroirs, la vaisselle de verre dont nos verres à boire !

Le bac BLEU : contient tout ce qui est en papier : journaux, magazines, emballages papier (sacs ou poches). Il ne faut pas y mettre l'essuie-tout (qui va au compost) et les mouchoirs en papier (c'est en fait de la fibre mais n'entre pas dans la catégorie papier). Éviter aussi les factures qui contiennent des carbones. Enlever absolument les films plastiques qui entourent les magazines et courriers. La cartonnelle et le carton (qui servent d'emballages) vont dans le bac jaune.

Le bac JAUNE : c'est dans celui-là qu'il y a le plus d'erreurs à cause de la confusion venant des sigles.

Deux sigles se retrouvent sur les emballages :

- le logo ECOEMBALLAGE, deux flèches formant un rond. Ce logo ne veut pas dire « recyclable », mais signifie que l'entreprise produisant ou utilisant l'em-

ballage a bien contribué au financement des fonds pour le tri.

- le logo MATIERE RECYCLEE : trois flèches formant un triangle. Ces produits ont été fabriqués avec des matières recyclées.

Aujourd'hui, dans le bac jaune doivent se trouver :

1. les bouteilles plastique avec ou sans leurs bouchons ainsi que les flacons en plastiques

2. les boîtes de conserves métalliques, les canettes, les couvercles de pots de confiture si leur taille est supérieure à 3cm (les petites particules sont éliminées lors de leur passages sur un tamis)

3. les cartonnettes et cartons d'emballage, les briques alimentaires : lait, soupes, crèmes...

Ne surtout pas y mettre les plastiques mous, genre pot de yaourt, fromage blanc...

Pas de blister, ni aucun autre objet en plastique (jouet, pelles...)

Un tri bien fait permet que les déchets soient valorisés au maximum et c'est tout gain pour la collectivité.

RENTRÉE SCOLAIRE 2012

À chaque septembre siffle la fin des vacances, petits et grands ont réinvesti les locaux du pôle scolaire.

Après dix mois d'intense utilisation et deux mois de mise en sommeil, il est nécessaire d'effectuer un grand nettoyage et de sérieuses rénovations.

Le service technique de la Communauté de Communes, c'est à dire son président et ses trois vice-présidents, armés d'aspirateurs et du karcher font place nette dans les lieux de récréation. L'action se poursuit dans les salles de classe pour remettre en état le mobilier, installer de nouveaux accessoires...

Le jour de la rentrée ils étaient aux côtés des enseignants, pour accueillir les élèves et les parents.

Après un petit mot de bienvenue du président et des directrices, l'appel par classe permet aux élèves et enseignants de rejoindre les salles de classe.

L'impact des réductions de postes étant passé aussi sur notre pôle scolaire, seules 8 classes sur 9 sont occupées par les 202 élèves du primaire.

33 élèves vont rentrer au collège en 2013. La maternelle garde ses 4 classes avec 103 enfants. 33 entreront en CP à la rentrée prochaine.

ASSOCIATIONS

MUSIQUE, CULTURE ET PATRIMOINE

L'association créée il y a juste un an, a réussi le pari de proposer dès la première année plusieurs concerts très différents.

- Un premier concert de « gospels » a rempli l'église et fait vibrer les voûtes sous le rythme soutenu des chanteurs et de l'assemblée.
- Un chœur de femmes « a capella » nous a promené au fil des saisons, à travers la musique plus savante des 19^{ème} et 20^{ème} siècles.
- Puis la soprano lyrique Rachel Thibault a partagé avec le public des grands airs de l'opéra italien.
- En septembre, un spectacle pour tous a réuni parents et enfants le temps d'un conte très poétique et très visuel.
- Enfin, la chorale de Chazeuil où chantent de nombreuses personnes du canton, permettra d'alimenter les caisses du Téléthon.

Le programme est pratiquement prêt pour 2013. Vous pouvez noter dès à présent :

- 7 ou 14 avril : « Saxo Voce », quatuor de saxophones, avec un programme de jazz.
- Dimanche 12 mai à 17h : groupe musical « La Talentelle »
- Samedi 1er juin « Diabolus in Musica », chœur mixte avec des oeuvres de la Renaissance à nos jours
- 7-8 septembre, exposition dans le cadre des journées du Patrimoine
- dimanche 22 septembre, à l'occasion de la fête patronale, conférence sur l'histoire du village.

Des propositions musicales et culturelles pour le plaisir de tous...

Associations main dans la main...

Comme les autres années, les associations de St Seine ont montré leurs capacités à préparer, organiser des manifestations fréquentées par de nombreuses personnes. Coordonnées par l'association « À la recherche du temps », toutes les associations du village ont réuni leurs compétences et leurs forces.

Si le traditionnel videgrenier a été perturbé par la météo, la marche gourmande a été plébiscitée par des participants toujours plus nombreux ! Aucun nuage du matin au soir, organisation parfaite et 470 personnes enchantées !

Un grand bravo à tous ceux qui ont contribué à la réussite de ces manifestations et un remerciement tout particulier aux responsables de ces organisations.

DATES DES MANIFESTATIONS

1er semestre 2013

Samedi 12 janvier	Brûlé de sapins
Samedi 23 février	Concours de belote
Samedi 23 mars	Soirée Mont d'Or
Samedi 27 avril	Moules frites
Samedi 8 juin	Fête de la musique

REPAS DES AÎNÉS

Il aura lieu le samedi **19 janvier 2013**.

Comme chaque année, les personnes concernées recevront une invitation qui sera à retourner au secrétariat de mairie afin de prévoir le nombre de repas.

TRANSEUROPE 2012



Le parcours



Arrivée à Saint Seine le 12 septembre 2012.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir l'arrivée de la 25ème étape de cette course hors normes.

Le départ de l'étape avait été donné le matin à Noidans-le-Ferroux (70) pour une arrivée à Saint Seine vers 12h00, sous le soleil, des 33 concurrents.

La municipalité a offert le gîte, la douche et organisé en fin d'après midi un apéritif avec la population, le Conseiller Général, le Président de la Communauté de Communes, les maires du Canton.

Le buffet ainsi que le kir ont été fort appréciés de tous, en particulier des coureurs japonais. Fort appréciés aussi les services rendus par certains de nos concitoyens (lavage du linge, soins des pieds etc.) indispensables après 1 740 km de course.

Le départ sous la pluie pour la 26ème étape Saint Seine sur Vingeanne / Saint Seine l'Abbaye a été donné à 6h30 le 13 septembre.

La TransEurope est une course à étapes sur 64 jours, sans jour de repos. La longueur moyenne quotidienne des étapes est d'environ 65 km.

52 coureurs dont 9 femmes ont pris le départ de SKAGEN, au Danemark, le 19 Août pour un périple de 4175,9km qui a conduit les 29 rescapés dont trois femmes, à Gibraltar le 21 octobre. Ils ont traversé le Danemark, l'Allemagne, la France et l'Espagne.

Au classement final, le 1^{er} est un allemand avec un temps total de 376 h 42m 28s.

La 1ère femme est hollandaise avec un temps de parcours de 504h 18m 29s.

Le temps du 29^{ème} et dernier candidat est de 672h 49m43s et c'est une Japonaise qui clôture le classement.

À noter que 10 Français ont participé, 8 sont classés entre la 4^{ème} et la 28^{ème} place.

Bravo à tous ces athlètes.

PROTÉGEONS NOS HIRONDELLES ET PRÉSERVONS NOS OISEAUX

Beaucoup d'entre vous ont accepté de participer au comptage des hirondelles et ont bien volontiers ouvert leurs portes. Soyez remerciés au nom de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) et de toutes les associations de protection de la nature.

Sur le plan de l'enquête, le bilan est satisfaisant puisque cette enquête et les échanges avec les habitants ont permis que la reconnaissance entre les deux espèces (hirondelle rustique et hirondelle de fenêtre) soit effective. Elle a permis aussi qu'un grand nombre d'entre vous se sentent concerné par la fragilité de l'espèce et qu'un certain nombre de gestes soient mis en place : laisser des passages dans les portes des granges, éviter de détruire les nids des hirondelles de fenêtre pendant les 6 à 8 semaines de nidation.

Le bilan des nichées, par contre n'est pas positif. Sur notre village, dans les lieux où nous avons pu recenser les nids, nous avons compté 54 nids d'hirondelles de fenêtre (celles dont le ventre est blanc, ses ailes et dos noir-bleuté) dont 14 brisés ou en mauvais état. 36 nids occupés soit 2 sur 3 en gros. Les nids de ces hirondelles sont généralement en demi-boule de boue séchée. Un certain nombre de ces nids étaient en train de s'effriter, mettant la nichée en danger. Ce point est récurrent au niveau de l'enquête générale, alors que la période de réflexion des nids a été pluvieuse, donc propice à une collecte de bonne boue ! Certains villages ont vu la population des hirondelles de fenêtre chuter de moitié, voir des deux tiers en un an !

Pour les hirondelles rustiques, celles qui ont l'habitude de nicher dans les granges, garages, écuries, que l'on reconnaît à la tache brun rouge sur le front et la gorge, le bilan est plus dramatique encore. A Saint Seine, la moitié seulement des nids est occupé. Un grand nombre de lieux qu'elles affectionnaient sont fermés ou ont changé d'attribution. Or les hirondelles sont fidèles aux lieux où elles sont nées et perdent trop de temps pour retrouver d'autres lieux propices. Il n'y a donc pas de nichées possibles pour elles. Dans d'autres villages de

Côte d'Or il y a une hécatombe : quelques fois, un nid sur dix !

Il faut savoir que les hirondelles doivent pouvoir faire au moins deux nichées pour pérenniser l'espèce. Sur dix hirondelles qui vont partir en migration, seule une va revenir. De nombreux dangers les guettent tout au long de leur chemin : rapaces chez nous, passage à grand risque des Pyrénées et de la Méditerranée, vol au dessus de km de désert, et enfin, là où elles pourraient reprendre des forces, empoisonnement en grand nombre par les pesticides que nos pays ont envoyé en Afrique pour écouler les stocks !

Le constat réalisé sur les autres oiseaux n'est pas plus réjouissant hélas. La plupart des oiseaux très fréquents dans nos campagnes sont en très fort déclin, voire en disparition : nos alouettes lulu, si communes jusqu'à dans nos chansons populaires, le bruant jaune qui accompagnait les moissons. Une enquête européenne estime à trois cent millions le nombre d'oiseaux qui ont disparu de nos paysages en à peine 30 ans, à cause essentiellement des pesticides et de la disparition de leur alimentation! Ménageons pour ceux qui résistent encore, des espaces boisés, friches, buissons et haies vives, vergers, vieux arbres pour qu'ils puissent nicher. Respectons les périodes de nidation pour que les espèces puissent se renouveler. Nous n'imaginons pas un ciel sans oiseaux, faisons en sorte que nos petits enfants aient la joie d'entendre leurs chants !

LE CHÂTEAU DE SAINT-SEINE-L'ÉGLISE

Situation géographique :

Château de Saint-Seine, arrondissement de Dijon, canton de Fontaine-Française. A 5 km à l'est de Fontaine-Française, rive gauche de la Vingeanne, 42 km au Sud-est de Dijon. Aux confins de la Bourgogne et limitrophe de la Franche-Comté.

Historique :

L'histoire des trois seigneuries de Saint-Seine, auxquelles il faut rajouter celle de Rosière, est rendue complexe par leur étroite imbrication, liée à l'éclatement de l'unique seigneurie primitive dès le XIIIe s.

En 1394, une tour et un corps de logis sont attribués à Hugues de Monestoy, chevalier, sire de Saint-Seine, à l'emplacement actuel du château de Saint-Seine. À cette époque, Philippe le Hardi est à la tête du duché et du comté de Bourgogne.

XIII^e à fin XVI^e siècle : les seigneurs de Saint-Seine et leurs deux châteaux fortifiés ainsi que la maison forte de Rosières défendaient le gué de la Vingeanne et la frontière avec la Franche-Comté (sous domination du Saint-Empire romain germanique). Pendant les règnes de Philippe Le Bon (1419-1467) et Charles Le Téméraire (1467-1477), les incursions dans le Dijonnais obligèrent les seigneurs, avec l'autorisation du Duc, à fortifier davantage leur demeure. D'autant plus qu'en 1477, à la mort de Charles Le Téméraire, le duché fut rendu à la Couronne de France et la Franche-Comté fut annexée par les Habsbourg.

La seigneurie initiale se réduit : les différentes maisons fortes passent dans diverses mains et le château de Saint-Seine-l'Église passe en 1580 aux Maillard. Les guerres de religions à partir de la deuxième moitié du XVI^e siècle voient le passage de troupes venant de l'Est en renfort des protestants de l'amiral de Coligny. La demeure ne subit pas de grandes modifications depuis sa fortification.

1636 : Guerre de trente ans. Déferlement des troupes commandées par Matthias Gallas alliées aux troupes de Charles de Vaudémont qui brûlent, pillent et dévastent la contrée. Le château de Saint-Seine-l'Église n'échappe pas à cette destruction. Il est brûlé et ses murs de courtine et ses tours sont fortement endommagés.

1744 : Bénigne Le Gouz de Saint-Seine (1719-1800), Président à mortier puis premier Président au Parlement de Bourgogne, en hérite. Il décide de reconstituer la totalité de l'ancienne seigneurie des Saint-Seine composée des trois châteaux (Rosière, Saint-Seine la Tour et Saint-Seine-l'Église). Puis privilégiant Saint-Seine-l'Église, il transforme vers 1760 cette forteresse étriquée en demeure de plaisance grâce à la collaboration de l'architecte châillonnais Edme Verniquet (1727-1804).

XIX^e au XX^e siècle : quatre campagnes de restauration/transformation menées par les Le Gouz de Saint-Seine qui débutèrent en 1828 et se poursuivirent jusqu'en 1986, avec une fréquence d'une trentaine d'années entre chacune.

Le château est actuellement composé de deux corps de bâtiments en équerre. Anciennement, ce fut un quadrilatère cantonné de quatre tours rondes. On accède dans la cour, par le Nord (coté village), grâce à un portail s'ouvrant dans le mur d'enceinte contre lequel s'appuie à l'Est les communs. Un passage couvert aménagé dans ces derniers, permet l'accès à la basse-cour dont les constructions (les écuries) encadrent un puits central. Un pavillon flanque à son extrémité occidentale le bâtiment principal au Sud. En face de ce dernier s'étend un parc à l'anglaise qui descend jusqu'au bief. Une orangerie, une serre ainsi qu'un lavoir, se dressent en contrebas où quatre carrés témoignent de la présence d'un potager et d'un verger.

Au hasard des guerres et des luttes seigneuriales, la vallée de la Vingeanne, verra ses constructions se modifier. Loin de bloquer l'élan bâtisseur, ces vicissitudes ont nivelé et accentué les différences typologiques. Les facteurs techniques, artistiques, sociaux ont joué un très grand rôle dans l'évolution des châteaux. La destruction partielle ou totale a impliqué la nécessité de rebâtir ou de modifier en adoptant un style nouveau, au grès des influences et des contraintes politiques. Les périodes de paix seront de plus en plus longues à mesure que les siècles passent, favorisant ainsi une création plus épanouie.

ÉTAT CIVIL

Nombre d'habitants en juin 2012 : **427**

Naissances

- Chiara COLIN le 8 juin
- Calypso JACINTO le 21 juillet
- Jessica DESFETE le 20 septembre

Mariage

- Sabrina VASSELET et Yohann DEFER le 30 juin
- Cindy FAIVRE et Sylvain SCHMITH le 15 septembre

Décès

- Abel GAUTHIER le 25 juin
- Marie CARRIOT le 10 juillet
- Madeleine (Monique) JACQUINOT le 3 novembre
- Jean (Daniel) AUJEAN le 5 décembre

Les nouveaux habitants

- Nathalie BILLEREY et José AUGUSTO à « La Forge »
- Anne-Marie PONSOLLE et Stephan COLLEVILLE au 3, chemin des Vausselettes
- Nicolas GILLIOT au 35, rue Sylviane HUMBERT-BAJOUT
- Prescilia LANCIAUX au 3, Nouvelle route de Gray
- Raphaël RABIET au 2, rue de la Garenne

Nous leur souhaitons une bonne installation et un agréable séjour parmi nous.

VOEUX

Le Maire, les adjoints, les conseillers municipaux, les agents municipaux, vous présentent, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, leurs meilleurs vœux pour 2013.



Droit de réponse

Toute personne a la possibilité de donner son opinion ou de réagir à un article de ce journal. Les courriers devront parvenir au secrétariat de mairie, avant le 1^{er} mai, pour la publication du mois de juin et avant le 1^{er} novembre pour la publication de décembre.

Le journal « SAINT SEINE INFOS » est rédigé par les membres de la commission communication. La commission élabore la liste des grands titres ; définit le thème de l'édition ; répartit la rédaction initiale des différents articles entre ses membres... relit ; restructure ; corrige par un travail en commun avec le conseil, l'ensemble du contenu du journal. Ce travail s'étale sur cinq mois.

Les membres de la commission :

Louis GENTILHOMME
Christian CHARLOT
Gérard FAIVRE
Claire-Alix MORIN